

Archives de la rubrique Actualités presse  
Sous-rubrique - Vu dans la presse  
De juillet 2005 à décembre 2005

**Sommaire**

**Septembre 2005**

- **La compostage individuel à l'honneur** (23 au 25 septembre 2005)
- **Les sacs de caisse bannis des commerces vendéens en 2006** (16 septembre 2005)
- **Les oeufs à la dioxine de l'incinérateur de Gien** (Loiret - 1 septembre 2005)
- **L'idée d'un bonus-malus aux voitures polluantes refait surface** (01/09/2005)

**Octobre 2005**

- **Le Compost récompense les écocitoyens dompierois** (6 octobre 2005)
- **Vendrennes, marche solidaire contre le projet de C.E.T** (30/10/2005)
- **Interdiction des sacs plastiques non biodégradables pour 2010, Biocarburants en avant !** (11/10/2005)
- **Toilettes sèches, écologie et économie d'eau** (6 octobre 2005)

**Novembre 2005**

- **Des lixiviats importés à Sainte Flaive des Loups** (26/27 nov. 2005)
- **Déchets ménagers, nous sommes en reste - enquête Que Choisir - (oct/05)**
- **La FEVE hostile aux usines à compost (tri mécano biologique)** (19/11/2005)
- **Incinerateur de Challans : l'ADEC demande le soutien du Conseil Général** (18/11/2005)
- **26 novembre : journée sans achats ou Buy nothing day** (26 novembre 2005)
- **Projet de loi Reach : mobilisation mercredi 16/11 des ONG devant le parlement européen** (15 novembre 2005)
- **La FEVE craint des remontées d'eau à Talmont** (11 novembre 2005)
- **Déchets : le tri mécano biologique critiqué** (10 novembre 2005)
- **La redevance incitative a des avantages - L'exemple du syndicat mixte Montaigu-Rocheservière cité dans le Journal de l'Environnement** (2 novembre 2005)

**Décembre 2005**

- **Les éco-citoyens contre les travaux au Tallud-Ste-Gemme** (29/12/2005)
- **Une trentaine d'incinérateurs hors normes** (21/12/2005)
- **Challans : La Feve fustige le préfet** (17 et 18/12/2005)
- **La Vendée a des déchets, mais pas de plan** (08/12/2005)
- **OGM, entre triomphe de la démocratie et reconnaissance du droit**
- **Les anti-OGM enfin entendus** (novembre/décembre 2005)

Source : PARIS AFP 1 septembre 2005

## L'idée d'un bonus-malus aux voitures polluantes refait surface

Dominique de Villepin, notre premier ministre, a relancé l'idée d'un bonus malus pour les voitures les plus polluantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Le malus serait payé une seule fois et s'ajouterait au coût de la carte grise. Il ne concernerait que les véhicules émettant plus de 140 grammes de CO<sub>2</sub> aux kilomètres.

**Les 8% les plus taxés selon le Premier ministre sont les très grosses berlines, certains monospaces et la plupart des 4X4, qui émettent tous plus de 200 g de CO<sub>2</sub> au km.** Au niveau européen, l'idée a aussi trouvé des échos favorables : la Commission a présenté le 5 juillet un projet de directive prévoyant la prise en compte des émissions de CO<sub>2</sub> dans la fiscalité automobile.

---

Source : Libération 1 septembre 2005

## Les oeufs à la dioxine de l'incinérateur de Gien

Des taux anormalement élevés de dioxine ont été découverts dans les oeufs des volailles élevées dans un rayon de 5 kilomètres autour de l'incinérateur de Gien-Arrabloy (loiret). Ceux-ci ont été déclarés impropres à la consommation. Rappelons que cet incinérateur a émis des rejets jusqu'à 6 800 fois supérieur à la norme européenne et que malgré cela les pouvoirs publics et élus locaux avaient assurés en juin 2005 que cela n'aurait aucune conséquence sur l'environnement. C'est en mai 2005 que le dysfonctionnement de cette usine a été signalé.

---

Ouest France du 17 - 18 septembre 2005 article de Mathilde Goanec

## Les sacs plastiques bannis en 2006 des commerces vendéens

Selon l'article de Mathilde Goanec du Ouest France Vendée du 17-18 septembre, le vendredi 16 septembre 2005 les représentants de différentes grandes surfaces et le Conseil général de la Vendée en présence de Monsieur Philippe de Villiers, ont signé une charte ayant pour objectif **la suppression totale des sacs plastiques dit "sac de caisses" d'ici juin 2006.**

Toujours selon cet article, un cabas va être envoyé gratuitement à toutes les familles vendéennes et Jean-Paul Pineau (vice-président de la Chambre des Métiers) reconnaît que le geste sera plus difficile à mettre en oeuvre dans les petites commerces de centre-ville, notamment la Roche-Sur-Yon. Les commerçants s'interrogent sur les solutions de remplacement (sacs papiers, coton...) et sur les coûts, les fournisseurs présents sur le marché... Au Fruitier de la rue Clemenceau, interrogé sur le sujet cité dans l'article, la responsable a mal accueilli la nouvelle. Elle s'y refuse argumentant que la démarche est ridicule et que ceux qui décident ça à sa place devraient venir sur le terrain. Elle redoute la grogne des clients. L'objectif de cette action est pourtant tout à fait louable, puisqu'il s'inscrit dans le plan départementale des déchets visant à réduire la production de déchets et donc la masse à traiter. Le traitement des déchets ces dernières années se révèlent de plus en plus coûteux, sans parler de l'impact négatif de ce type de déchets sur l'environnement (émission de polluants néfastes pour la santé lors de leur incinération, dégradation très lente... etc).

**La compostage individuel**  
**à l'honneur au cour du syndicat mixte Montaigu-Rocheservière**  
**et parmi les mesures de la ministre de l'environnement Nelly Olin**

**Sources :**

- Article Ouest France du jeudi 22 septembre 2005 de Thierry Ballu - "Compostez pour dégonfler les poubelles !"
- Article Ouest-France du 24-25 septembre 2005 de Bertrand Guillot Compostages : "Les usagers adhèrent "

**Nelly Olin et le compostage individuel pour réduire la production de déchets**

Selon un article Ouest-France du 22 septembre 2005, lors des assises des Déchets à la Baule, Nelly Olin notre ministre de l'environnement a défini son plan de bataille de réduction des déchets en 3 R :

- réduire
- réutiliser
- recycler.

Elle a déclaré en public selon cet article : « **Chaque français produit environ 360 kg d'ordures ménagères. 290 finissent en décharges ou incinérateur. Ces quantités ne devront pas dépasser 250 kg dans 5 ans et 200 kg dans 10 ans** ». Elle a ajouté : « De nombreux appareils sont jetés bien encore réparables. Un véritable gâchis ! » et préconise la création de ressourceries-recycleries. Au sujet du compostage individuelle, la ministre de l'environnement a demandé à l'ADEME de tripler ses efforts dans ce domaine afin qu'elle distribue plus de 100 000 composteurs par an. Au sujet des incinérateurs, elle a ajouté qu'au 28 décembre 2005, les nouvelles directives devront être strictement appliquées. ce qui laissent penser que certaines fermetures vont avoir lieu, à moins que les installations non encore hors normes se dépêchent de s'y conformer.

**Syndicat mixte Montaigu-Rocheservière, les usagers adhèrent au compostage individuel**

La syndicat mixte Montaigu-Rocheservière à remis récemment son 1 000 ème composteur. Une étude des services du Syndicat Mixte révèle que :

- Le taux d'équipement est supérieur à 10 % dans des communes tel que la Boissière, L'Herbergement, la Bruffière, Mormaison, Saint Sulpice le Verdon, Saint André Treize voies.
- Trois communes ont moins de 5 % d'équipements de leurs foyers, Treize Septiers, Saint Philbert de Bouaine et Montaigu.

Plusieurs facteurs expliquent ce fait. La cas de Saint Philbert de Bouaine est particulier puisqu'un compostage semi-collectif s'y développe depuis trois ans, ce qui ne rentre pas dans le comptage des équipements de compostage individuel. Le geste de compostage n'y est donc pas moins présent qu'ailleurs. A Montaigu, la forte densité de population et un habitat avec peu de jardins, des mouvements de populations importants expliquent le peu de pénétration de cette pratique.

-----  
Source site du Journal de l'environnement du 02/11/2005  
<http://www.journaldelenvironnement.net/>

**La redevance incitative a des avantages**  
**L'exemple du syndicat mixte Montaigu-Rocheservière**

Le site du Journal de l'environnement a cité dans ses pages, l'exemple du syndicat mixte Montaigu-Rocheservière dans un article au sujet de la redevance incitative pour le traitement des ordures

ménagères. Selon le site seule une petite dizaine de communes en France a fait ce choix. Il cite en exemple l'expérience du syndicat mixte Montaigu-Rocheservière, composé de 16 communes et de 40 000 habitants, qui s'est lancé dans cette expérience en 2000.

La hausse de production de déchets était importante, 30 % entre 1994 et 1998. Il fallait réagir et les coûts de collecte suivaient la même courbe croissante de 55 € à 92 €. Il a été mis en place des conteneurs de 80 à 340 litres selon le nombre de personnes par ménage, dotés de puces électronique pour le contrôle des levées. Aujourd'hui le syndicat compte 38 % de déchets valorisés par an contre 16% en 1998 pour un coût de 59 € par habitants. Entre 1998 et 2000 il y a eu une baisse de déchets résiduels de 33 %. A Montaigu, on cherche aussi à aller plus loin en réfléchissant sur la façon de valoriser les 60 % de déchets non valorisés, comme par exemple avec la création d'une recyclerie.

---

**Source :** Ouest France du 6 octobre 2005 - rubrique informations générales, enquête de Thierry Ballu

## **Toilettes sèches, écologie et économie d'eau**

L'enquête de Thierry Ballu part à la rencontre de **Christophe Elain, mayennais auteur du livre « Un petit coin pour soulager la planète » sorti aux éditions Goutte de Sable**. Son ouvrage et l'article de Thierry Ballu traitent des toilettes sèches, alternative écologique et économique aux classiques W.C. En effet, tirer la chasse, c'est gâcher 10 litres d'eau, qu'il faut ensuite épurer à grands frais et pas toujours de façon satisfaisante à 100 %. Les toilettes sèches sont une installation banale dans les pays scandinaves, mais font une percée timide mais encourageante en France.

### **Une avancée au-delà des préjugés et des craintes...**

L'article répond à de nombreux préjugés et interrogations à ce sujet. Les toilettes sèches ne sont pas sans rappeler à certains les toilettes de nos aïeux et leurs lots de défauts (odeur, hygiène, cabane au fond du jardin . etc). Mais, à l'heure où l'eau potable se fait rare et précieuse, ce système si il est inspiré de celui de nos ascendants, a été adapté aux exigences du moment. Et surtout, il représente une solution simple et peu onéreuse d'économiser et de moins polluer l'eau. Selon Christophe Elain, il existe déjà 200 lieux publics en France équipés de toilettes sèches, dont des aires de repos de quatre voies, des refuges d'altitude ou des parcs. En suède, dans la ville de Tannum (12 000 habitants), il est interdit de rejeter les urines dans le tout-à-l'égout. Un système de collecte est assuré par les agriculteurs, qui étendent les urines (riche en azote) dans les champs. Thierry Ballu demande dans son entretien avec Monsieur Elain si les stations d'épurations classiques sont efficaces à 100 %. Ce dernier note que non et encore moins en période de sécheresse, car il n'y a pas assez d'eau pour diluer les effluents non épurés. L'urine riche en azote est difficile à épurer. Elle contribue au développement des algues dans les cours d'eau. Les tout-à-l'égout sont de plus un milieu favorable au développement des organismes pathogènes. Monsieur Elain fait remarquer que ses matières organiques collectées via les toilettes sèches, font un bon compost qui fertilise la terre. Il n'y a pas de risques de maladie liée à ce compost si l'on respecte bien certains exigences, comme le laisser mûrir deux ans.

### **Une famille qui l'utilise depuis deux ans...**

Le journaliste complète son entretien avec Monsieur Elain par une rencontre avec une famille de Port Saint Père en Loire-Atlantique, dont la maison est équipée de toilettes sèches depuis deux ans. Les toilettes sèches sont fait non d'une cuvette en céramique, mais d'un trou dans une large planche de bois fermé par un couvercle. En dessous est caché une grande poubelle où tombent les déjections. Pas d'odeur désagréable, car comme le fait remarquer la maîtresse de maison, celles-ci se développent avec l'humidité. Pour y remédier il suffit de répandre une bonne louche de copeaux de bois sur ses besoins. La grande poubelle fait 80 litres et est vidé une fois par semaine sur un compost dans le jardin, avec une adjonction de paille. Évidemment, il faut oser franchir le pas et braver les réticences de son entourage, les idées reçues et les préjugés du style : « ça pue ? », « C'est comme les toilettes de grand-père ? ». etc

## Interdiction des sacs plastiques non biodégradables pour 2010, Biocarburants en avant !

Source site Agrisalon :

<http://www.agrisalon.com/06-actu/article-15710.php>

Mardi 11/10/2005 selon un article du site Internet Agrisalon, l'assemblée nationale a voté un amendement interdisant la commercialisation et la distribution de sacs plastiques non biodégradables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Cet amendement a été voté dans le cadre des débats sur le projet de loi sur l'orientation agricole, dans son volet « environnement ». Un amendement de la commission des affaires économiques portant la part des biocarburants et des autres carburants renouvelables "à 5,75% au 31 décembre 2008, à 7% au 31 décembre 2010 et à 10% au 31 décembre 2015 a également été approuvé par les députés.

Source ouest-France du 6 octobre 2005

### Le compost récompense les écocitoyens dompierrois

Selon un article publié dans le Oues-France du 6 octobre 2005, le samedi 1<sup>er</sup> octobre, la plateforme de compostage collectif de Margerie (Dompierre-sur-Yon) a récompensé ses acteurs en leur distribuant le compost issue de leur geste éco-citoyen, trier ! **Plus de 150 foyers, les associations et les collectivités** (restaurant scolaire, maison de retraite) ont participé. Il y a 50 passages et 500 kg de collectés par samedi, le tout par une équipe de bénévoles dynamiques et motivés, à féliciter !

En s'appuyant sur la réglementation en vigueur dans ce domaine, la plate-forme de la Margerie peut accueillir deux tonnes semaine alors qu'elle n'en reçoit que 500 kg actuellement. Les bonnes volontés éco-citoyennes dompierroises peuvent donc encore largement se manifester, il reste de la marge. Les bénévoles souhaiteraient d'ailleurs pour motiver les citoyens, que ceux-ci puissent bénéficier de conditions financières plus favorable pour le ramassage des ordures ménagères, des poubelles de couleur permettraient facilement de faire un ramassage sélectif... etc

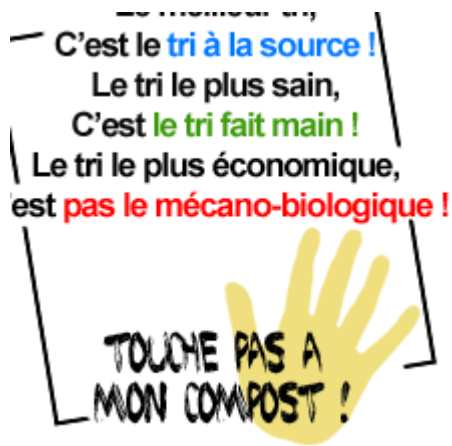
On ne manque donc ni de bonnes idées, ni de motivation à Dompierre-sur-Yon !

-----  
Selon un article Ouest-France du 31/10/2005

### Vendrennes, marche solidaire contre le projet de C.E.T

A l'appel de l'association « Vivre à Vendrennes », plus de 250 vendrennais ont marché dans le calme et avec détermination, dans les champs du Richou, à quelques encablures de la nationale 137, juste entre la Brossière et les Quatre-Chemins de l'Oie. Les marcheurs ont parcouru 2 à 3 kms en faisant un tour symbolique des parcelles concernées par l'implantation d'un C.E.T (centre d'enfouissement technique). Trivalis (syndicat mixte départemental d'étude et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Vendée) avait abandonné un premier projet de C.E.T prévu à la croisée des Cinq chemins à proximité du bourg de Vendrennes. Le nouveau projet, certes un peu plus en retrait du bourg, n'en reste pas moins à 300 m des premières habitations, de simples villages de Vendrennes et de Saint André Goule d'Oie.

-----  
**Source** : Ouest-France du 10/11/2005  
Article de Philippe Ecalle



INTERNET DE LA FEVE (Fédération Eco-citoyenne de Vendée)  
<http://www.feve-vendee.org>

## Déchets : le tri mécano-biologique critiqué Il n'incitera pas les citoyens à trier

Alors que le Conseil général vient de proposer son nouveau plan départemental des déchets, celui-ci ne fait encore pas l'unanimité notamment les usines de tri mécano biologique vivement critiqué par la coordination départementale des déchets. C'est ce que nous apprend un article publié dans Ouest-France le jeudi 10 novembre 2005.

Ce plan même si il contient certaines bonnes choses précise notamment Guy Batio des Verts, il provoque tout de même de vives réactions critiques.

**1 - Premier point noir, le coût de ces usines qui tourne autour des 10 millions d'euros chacune.** Quand on sait qu'un habitant qui fait son propre compost chez lui ne dépense presque rien (le coût éventuel d'un composteur) et ne coûte rien non plus à la collectivité pour traiter ses déchets, puisqu'il les ré-emploi dans son jardin pour le fertiliser (économie d'engrais de surcroît). Il y a de quoi trouver l'addition salée. Car n'oublions pas que ces 10 millions par usine seront réglés avec les impôts du contribuable.

**2 - Autre point négatif, elles n'incitent pas au tri,** souligne la coordination. A quoi bon trier chez soi, si une machine le fait ailleurs ? Ces usines tueraient donc l'élan citoyen en cours et les projets de plateforme de compostage collectif en fonctionnement ou futures, qui ont prouvé leur efficacité tant écologique que pédagogique.

3 - D'un point de vue atmosphérique, rappelons que la collecte centralisée de déchets collectifs nécessite des camions, producteurs de gaz à effet de serre via la consommation de carburant. En ces temps de réchauffement climatique (source de sécheresse et autre dérèglements planétaires.) les solutions de traitements des déchets locaux qui limitent l'usage de transports polluants sur des longues ou moyennes distances, sont largement recommandées et plébiscitées. Les plateformes de compostage collectif de quartier ou le compostage individuel répondent à ces attentes.

**4 - Un non sens,** enfin car comme le souligne Hélène Salbreux (association Adeige) dans l'article de Ouest-France : « Personnellement j'enlève tous les fermentescibles (les restes de cuisine) de ma poubelle. Ça veut dire qu'il ne reste que les déchets indésirables pour un compost. Or, ma poubelle va alimenter une usine qui soit doit produire du compost ». Pour Bernard Crozel de l'Adeige, ce compost est loin d'être inoffensif et utilisable en agriculture sans provoquer de pollution importante. Le meilleur tri reste le tri à la source, car les différents types de déchets ne sont pas mis en contact les uns avec les autres. Donc ce qui recyclable par compostage (fermentescible) ne se voit pas contaminé par ce qui n'est pas recyclable, voir dangereux pour la santé et ne nécessite donc pas ensuite un traitement coûteux en usine pour être séparé.

5 - La coordination dénonce également la taille des CET, qui selon eux « seront géants » contrairement à ce qui est noté en introduction du plan distribué dans les boîte aux lettres aux habitants. Monsieur Philippe De Villiers y dit en éditorial : « ce plan évite le recours à un incinérateur et des CET géants. ». Ce plan qui n'est encore qu'à l'état de projet, est jugé par la commission « démagogique » et en « trompe l'œil ».

Vous pouvez télécharger la version PDF du **plan de gestion départementale des déchets** distribué par le Conseil général, sur le site du Conseil générale de la Vendée.

---

Source : Ouest-France du 11/11/2005

**La FEVE craint des remontées d'eau à Talmont**

## ARCHIVES SITE INTERNET DE LA FEVE (Fédération Eco-citoyenne de Vendée) <http://www.feve-vendee.org>

Dans le journal Oues-France du 11 novembre 2005, la FEVE demande à Trivalis et à son président, le sénateur maire de Givrand Monsieur Jean-Claude Merceron, de s'expliquer sur la situation réelle du C.E.T de Talmont Saint Hilaire (voir également le **dossier C.E.T** du site de la FEVE pour connaître l'historique du C.E.T).

### Lixiviats et pollution

En effet, la Fédération constate que le syndicat Trivalis a fait un appel d'offre pour le transport de lixiviats (voir définition dans notre **lexique**), alors que le site dispose théoriquement des équipements nécessaires pour leur traitement sur place. Pour l'association, la situation est inquiétante car cette situation n'est pas nouvelle et se répète depuis plusieurs années. Elle craint que l'imperméabilité du fond des casiers ne soit plus réelle et que de l'eau remonte du fond des casiers pour imbiber les déchets. Ceci laisse penser que contrairement aux garanties données pour la réalisation de ce C.E.T celui-ci serait construit à proximité de réseau aquifère et que des risques de pollution du sol et des eaux sont à craindre.

-----  
Source dépêche de l'AFP Paris du 15 novembre 2005

### Projet de loi Reach : mobilisation mercredi 16/11 des ONG devant le parlement européen

Plusieurs grandes organisations écologiques tel que Greenpeace, le WWF, le CNIID, Les Amis de la Terre, Agir pour l'environnement, le Mouvement pour le droit et le respect des générations futures . etc ont appelée mardi 15/11/2005 à un rassemblement pour soutenir le projet de réglementation REACH, visant à instaurer un système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation pour les quelque 100.000 substances chimiques commercialisées dans l'Union Européenne. Ce projet passe en première lecture devant le Parlement européen jeudi 17 novembre 2005.

### Qu'est ce que REACH ?

Un projet de réglementation chimique, celle-ci doit couvrir l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, d'où le nom de REACH. **REACH a pour but de combler le déficit de connaissances actuelles sur les substances chimiques couramment employer dans nos sociétés (les produits de nettoyage, les vêtements, les cosmétiques, les meubles, les emballages et même les jouets. etc).** Cette réglementation vise notamment à confier aux fabricants la charge de démontrer qu'une substance chimique peut être utilisée de manière sûre. REACH se doit également d'encadrer la maîtrise des risques ou même d'interdire les substances les plus dangereuses.

Pourtant, l'écrasante majorité de ces ingrédients chimiques n'a pas fait l'objet d'une vraie évaluation de sûreté. **C'est essentiellement la conséquence d'une absence d'obligation faite aux fabricants de fournir des données de sûreté pour les 100 000 substances commercialisées avant 1981.** Il est alors à la charge des autorités de prouver que telle substance est dangereuse. Les conclusions sont souvent remises en cause par l'industrie.

Les substances chimiques présentes dans notre vie quotidienne sont notamment pour certaines d'entre elles suspectées à long terme de favoriser les cancers, les allergies ou de perturber les systèmes hormonaux ou bien encore de s'accumuler dans l'environnement sans se dégrader et de polluer durablement.

Plus d'informations sur le projet de loi REACH et les produits chimiques de notre quotidien :

**Site VIGITOX :**  
<http://www.vigitox.org>

Site du CNIID :  
<http://www.cniid.org/>

Les amis de la terre :  
<http://www.amisdelaterre.org/>

## La Décroissance et Casseurs de pub vous invitent à la journée sans achats le samedi 26 novembre 2005

### Texte de l'invitation :

La société de consommation est aveugle, il n'y a pas de croissance infinie possible sur une planète dont les ressources sont limitées. Nous risquons d'avoir épuisé la majeure partie des ressources de la Terre avant 2050. L'extraction du pétrole entre aujourd'hui en déclin. Les pollutions déséquilibrent le climat, et la biodiversité s'effondre.

La société de consommation engendre un pillage : 20 % de la population de la planète, les pays riches, consomment plus de 80 % des ressources planétaires. Notre niveau de consommation a un coût : l'esclavage économique de populations entières.

La société de consommation est mortifère, elle réduit l'humain à une seule dimension : consommateur. Elle nie nos dimensions politique, culturelle, philosophique, poétique ou spirituelle qui sont l'essence même de notre humanité.

Nous devons nous libérer de l'obscurantisme qui consiste à croire en la toute-puissance de la technoscience. La science repose sur le doute et non sur la foi.



L'espoir est de réanimer notre conscience et de traduire nos idées au quotidien dans nos actions. Renouons avec notre capacité d'autolimitation, individuellement, avec la simplicité volontaire, et collectivement, grâce à la décroissance.

**Dès aujourd'hui, faisons un geste symbolique : pour une journée, ce samedi 26 novembre... cessons d'acheter. Annoncez-le autour de vous. Dites-le à vos amis. Impliquez votre famille. Simplifiez votre vie.**

Copiez l'affiche de la Journée sans achat. Placardez-la à votre travail, chez vos voisins,

partout autour de vous. **Fêtons la Journée sans achat.**

**Rendez-vous dans les villes :**

Lyon  
Manifestons la journée sans achat  
RV 15h place de la République 69002 Lyon

Lille  
RV 14h place Richebé sous la statue  
au programme distribution de gateaux bios, tracts, bons de non achat  
questionnaire sur l'homo-publicitus (ou le Syndrome d'achat compulsif).

**Un rendez-vous international :**

Hors France, la manifestation est appelé " BUY NOTHING DAY".  
Site Nord-Américain : <http://www.adbusters.org/home/>  
Site japonais : <http://www.bndjapan.org/>  
Site anglais : <http://www.buynothingday.co.uk/>  
Site italien : <http://www.sanprecario.info/>  
Site danois : <http://www.bnd.dk/>  
Site finlandais : <http://www.luontoliitto.fi/bnd/>  
Site allemand : <http://buynothingday.narra.de/>  
Site norvégien : <http://www.adbusters.no/>  
Site israélien : <http://www.bdidut.com/>  
Site suédois : <http://www.bnd.nu/>  
Site polonais : <http://bnd.obin.org/>  
Site indonésien : <http://kunci.or.id/htb/>

---

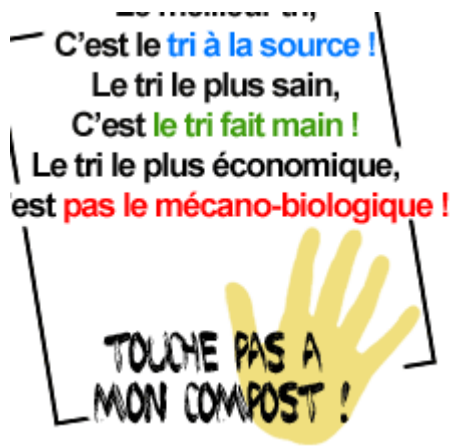
Source Vendée Matin du 18 novembre 2005  
Article de Noëlla Hervé

## **Incinérateur : l'ADEC demande le soutien du Conseil Général**

Dans un article paru dans le journal Vendée Matin du 18/11/2005, l'ADEC demande le soutien du Conseil Général dans l'affaire de l'implantation de l'incinérateur de farines animales CAILLAUD. En effet, dans son plan de gestion départementale des déchets, le conseil Général et son président Monsieur Philippe de Villiers ont écarté la solution de l'incinérateur en expliquant les risques pour le réchauffement climatique et toxiques pour l'homme, que fait courir ce type d'installation.

### **L'ADEC s'interroge sur la position du conseil général**

L'ADEC s'interroge alors, pourquoi refuser un incinérateur d'ordures ménagères pour le département et ne pas s'opposer à un incinérateur de farines animales à Challans ? Bernard Gaboreau et Philippe Madelaine, président et vice-président de l'ADEC se posent des questions : " Mais quelle est vraiment la position du conseil général sur l'incinérateur de Challans. Nous attendons des réponses. Il n'y a aucune étude prouvant qu'incinérer des farines animales, des matières crues et des eaux sanguinolantes soit moins dangereux que des ordures ménagères ou des déchets industriels. Pourquoi les challandais auraient-ils à subir ce prototype ? Le choix d'épargner un incinérateur aux vendéens, sage décision du conseil général, témoigne de la prise de conscience de nos décideurs sur la dangerosité de ces usines polluantes. Maintenant nous souhaitons obtenir un rendez-vous avec le président du conseil général ou des représentants pour connaître vraiment la position du département sur le dossier de Challans. "



**INTERNET DE LA FEVE (Fédération Eco-citoyenne de Vendée)**  
<http://www.feve-vendee.org>

### **Info ou intox ?**

L'association souvent accusée de faire de la désinformation par la municipalité de Challans pointe du doigt à ce propos une curieuse contradiction : " Quand nous faisons paraître un article sur les risques engendrés par l'implantation d'un incinérateur de farines animales ou de déchets ménagers, la municipalité de Challans nous accuse de faire de la désinformation. Quand c'est le conseil général, ça change tout, bien évidemment."

La pétition de l'ADEC a recueilli aujourd'hui plus de 2 250 signatures et sera transmise au préfet qui doit prendre une décision avant la fin de l'année.

---

Source Ouest-France samedi 19 novembre 2005

## **La FEVE hostile aux usines à compost (tri mécano-biologique)**

### **Les usines n'encouragent pas le tri**

Après la coordination départementale des déchets c'est au tour de la FEVE de s'exprimer dans le Ouest-France du samedi 19 novembre 2005 au sujet des usines de tri mécano-biologique. Comme la coordination, elle souligne que ce traitement n'encourage pas le tri et au contraire tue les élans éco citoyens déjà émergent autour de projet de plate-forme de compostage collective.

### **La redevance récompense de l'éco-citoyen trieur**

Elle réclame la redevance aux poids des ordures ménagères traitées par famille afin d'inciter chacun à produire moins de déchets et surtout récompenser les efforts de ceux qui trient. La Fève réclame « la généralisation de la redevance incitative », qui constitue « la clé de la réussite de ce nouveau plan ». Une redevance déjà mise en place par le syndicat mixte Montaigu-Rocheservière. Celui-ci a d'ailleurs été cité en exemple dans un article du 02/11/2005 sur le site du Journal de l'Environnement (JDLE) pour son succès. Pourquoi paieraient ils le même prix que ceux qui ne trient pas ou ne compost pas ? La politique d'élimination des déchets souhaitée par le conseil général est-elle contradictoire ? La Coordination comme la FEVE en sont convaincu et une lecture approfondi et attentive du plan distribué et imprimé le relèvent assez facilement.

### **Une qualité de compost peu convaincante**

La FEVE n'est pas non plus convaincue par la qualité du compost qui sortira de ces usines et cite pour exemple des expériences similaires menées en Lozère et Deux-Sèvres où le compost impropre à l'usage agricole a fini en CET. Le raisonnement est simple le tri évite dès la source de mélanger des fermentescibles à des substances polluantes issus de nos déchets, c'est comme « Lorsqu'on fait une omelette, il est impossible de séparer les jaunes des blancs après les avoir mélangés », remarque Paul Arrivé, président de la Fève, citant Maurice Sarrazin, ingénieur à la retraite, spécialiste du traitement des déchets.

Imaginez ce qu'il y a dans les sacs poubelles non triés, emballages de produits alimentaires, ménagers, cosmétiques ou de bricolage. Tous ces restes liquides et leurs substances potentiellement polluantes imprègnent, se mélangent dans les sacs et le transport avec vos déchets de cuisines.

### **Des plates-formes de compostages peu coûteuse et qui trient à la source !**

Quant aux plateformes collectives de compostage, leur réalisation se fait attendre. « Elles sont pourtant peu coûteuses (moins de 30 000 €) et donnent des résultats. » « Certaines communautés de communes refusent de distribuer des composteurs individuels pour favoriser l'implantation de ces usines de tri sur leur secteur », assure Paul Arrivé.

---

Source Que Choisir  
Article de Elisabeth Chesnais  
Lisible sur le site [www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org)  
Publié le 25/10/2005

**Titre de l'article :**  
**« Déchets ménagers, nous sommes en reste. »**

Le magazine « Que choisir », par le biais d'un article consultable sur son site Internet, est parti enquêter sur les politiques de gestion et réduction des ordures ménagères. L'article s'attache notamment à un comparatif entre les choix et moyens français, et ceux d'autres pays industrialisés (Canada, Belgique, Nouvelle Zélande, États-unis). **Le constat est en défaveur de la France qui accumule retard dans les prises de décisions et choix de méthodes peu efficaces tel que l'incinération.**

**Un exemple et une exception :**  
**la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace**

Elisabeth Chesnais, auteur de cet article, commence son enquête en présentant un cas qui fait figure d'exemple et aussi d'exception en France malgré ses bons résultats, la Communauté de communes de la Porte d'Alsace. A la FEVE, nous connaissons bien cette communauté de communes dont un des acteurs Dany Dietman (maire de Manspach) est régulièrement venu témoigner en Vendée, sur notre invitation, des moyens et résultats concluants de sa région. En 1990, la communauté de communes dénombrait une production de 370 kg d'ordures ménagères par habitants à enfouir ou incinérer. Aujourd'hui ils atteignent le chiffre de 103 kg par habitants.

**Comparatifs chiffrés extrait de l'article**

**Communauté de commune de la Porte d'Alsace :**

- > 68 % de déchets non envoyés en CET ou incinérateur dont :
- > 22 % traités par compostage
- > 46 % en matières recyclées

**Moyenne nationale française :**

- > 82 % de déchets à enfouir ou incinérer
  - > 12 % en recyclage
  - > 6 % traité en compostage
- (soit 20 % de déchets non envoyés en CET ou incinérateur)

**Les politiques volontaristes à l'étranger**  
**Les objectifs dit « zéro déchet »**

Que Choisir est allé voir ce qui se passe en dehors de nos frontières et surtout étudier des solutions qui tardent à être appliquées en France. **Dans les années 90 des villes comme Halifax ( 332 518 hab. dans l'agglomération\*) ou Toronto ( 4 651 000 hab. dans l'agglomération, la plus peuplée du Canada\*), Canberra en Australie (368 000 hab. en agglomération), San José ( 1 682 585 hab. en agglomération\*) ou Boston (2 870 669 hab. dans l'agglomération\*) aux États-unis, les communes de Nouvelle -Zélande ou de Belgique se sont lancées dans une politique ambitieuse et volontariste du « Zéro déchet ».** \*(chiffres du nombre d'habitants extraits du dictionnaire Larousse édition 2006)

**La journaliste note que les points communs de ces politiques sont :**

- le refus clair et net de l'incinération par les populations locales

- la fermeture des décharges
- une politique de réduction de la production de déchets
- la réutilisation, le recyclage
- le compostage

Elle cite de nombreux exemples de réalisations concrètes et réussies, notamment de villes comme Halifax au Canada, qui a prévu de détourner 88 % de ses déchets du circuit de la mise en décharge via le compostage et le recyclage. 4 ans après le début de son programme elle atteint le chiffre très encourageant de 60 %.

## **Alors pourquoi pas la France ou la Vendée ?**

**Des mesures financières incitatives pour les particuliers, comme les industriels et les collectivités et des pavillons à compost en habitat collectif**

**En Belgique, la région flamande qui possède une densité de 432 hab/km<sup>2</sup> et de nombreux logements collectifs a réussi à obtenir un taux de détournement de ses déchets de l'ordre de 70 %. Comment ?** tout simplement en prenant des mesures financières incitatives, ce que la France a beaucoup de mal à mettre en oeuvre. **La région taxe les villes qui produisent beaucoup de déchets, prélèvent des taxes sur l'incinération et la mise en décharge pour les reverser aux communes qui mènent une politique de prévention.** Les industriels financent à 100 % l'élimination des appareils électriques et électroniques usagés, des piles, des médicaments, des véhicules, du papier, des pneus, tout comme les déchets d'emballage, alors que comparativement en France ils ne participent qu'à hauteur de 35 %. Les ménages sont quant à eux assujettis à une redevance basée sur la quantité de déchets produits, c'est à dire que moins ils jettent, moins ils paient. **34 % des foyers font du compostage à domicile, y compris en habitat collectif (ou immeuble) ou des pavillons à compost sont installés à cet effet.**

Malheureusement ces exemples et méthodes efficaces ont bien du mal à franchir les frontières pour être mises en application en France. Pourquoi souligne la journaliste ? Et bien répondent les associations écologistes à cause de l'incinération. Les spécialistes étrangers présents lors du congrès Zéro déchet en 2004 à Paris l'ont souligné. Ainsi Gary Liss, expert californien dit à ce sujet : « Construire un incinérateur entraîne un engagement de la part de la collectivité à l'alimenter, ce qui va à l'encontre de toute stratégie de réduction de la production et de recyclage des déchets. Les contrats des opérateurs sont en effet basés sur les tonnages entrants et sur le long terme. » Pour en revenir à l'exception française de la Communauté de communes de la Porte d'Alsace, le coût moyen de la collecte et du traitement des déchets était chez eux de 35 €/habitants en 2003 alors que la moyenne nationale tourne autour de 71 €. Alors que choisissez vous pour votre environnement et votre porte-monnaie ?

### **Plus d'informations :**

- Lire aussi à ce sujet notre synthèse sur : **le Zéro déchet**
- Lire aussi l'ouvrage de Dany Dietman : "Déchets ménagers, le jardin des impostures" aux Editions'Harmattan
- L'article complet de Que choisir sur leur site Internet
- Consulter le site de décentralisations et initiatives locales organisateur du congrès Zéro déchet en 2004 : **<http://www.dil.asso.fr>**
- **[www.zerowaste.org](http://www.zerowaste.org)** (en anglais)

ZERO waste alliance, Alliance international d'experts gouvernementaux et non gouvernementaux de tous les pays du Monde impliqués dans le ZERO WASTE ou Zéro déchet.

## **Des lixiviats importés à Sainte Flaive des Loups Ils proviendront du centre d'enfouissement technique de Talmont Saint Hilaire**

Un nouveau CET est à l'étude à Sainte Flaive des Loups, qui remplacera l'actuel. L'association le Lierre réunissant des membres riverains n'en croient pas leurs yeux, ce futur CET pourraient accueillir les lixiviats du CET de Talmont Saint Hilaire qui posent bien des interrogations quand à sa réelle étanchéité. Trivalis argumente par la voix de Didier Thiéry son directeur, qu'actuellement le CET de Talmont Saint Hilaire n'étant pas équipé pour traiter ses jus pollués (alors qu'il devrait l'être), les lixiviats étaient transférés au CET de Givrand. Mais Sainte Flaive des Loups étant plus près et devant avoir un nouveau CET aux normes, ce serait plus économiques de les y transférer.

L'association pointe du doigt les nuisances de ces transports (passage de camions de jus pollués et malodorants) et le fait que l'on fait peu de cas des flavois dans cette histoire. Le CET de Saint Flaive produit actuellement environ 3 000 m3 de lixiviats par an. Un volume qui a beaucoup diminué grâce à la mise en place de couverture sur les casiers et à des opérations de drainages.

---

### **Sources :**

Brève du site Internet de Sciences et avenir du 28/11/2005  
Dépêche REUTERS publiée sur Yahoo Actualité le 09/12/2005

## **OGM, entre triomphe de la démocratie et reconnaissance du droit Les anti-OGM enfin entendus**

### **Le referendum suisse impose un moratoire de 5 ans sur les OGM**

Les électeurs suisses ont validé par référendum un moratoire de 5 ans sur la culture d'OGM proposé par les Verts. 55,7% des votants ont dit OUI à ce moratoire. Il a emporté la majorité dans tous les cantons suisses. Les principales organisations agricoles du pays ont soutenu cette initiative anti-OGM.

La Suisse était déjà doté d'une législation plus contraignante et stricte que la notre en ce domaine, mais en proposant et validant le choix des citoyens à ne pas se voir imposé par les multinationales des produits génétiquement modifiés dont ils ne sont pas sûr (principe de précaution), ils viennent d'honorer le principe de la démocratie. La Gen-Lex, la loi fédérale sur le génie génétique dans le domaine non humain entrée en vigueur le 1er janvier 2004 en Suisse, fixe un régime d'autorisation très stricte pour la mise en circulation d'OGM. Elle vise notamment à «conserver à long terme la diversité biologique et la fertilité des sols» et «à permettre le libre choix des consommateurs». Un système d'étiquetage obligatoire des produits alimentaires contenant des OGM a aussi été mis en place en Suisse.

### **La justice française relaxe 49 faucheurs d'OGM Le principe constitutionnel de « précaution » inscrit dans notre charte de l'environnement est enfin honoré par la justice**

Le tribunal correctionnel d'Orléans (Loiret) a relaxé 49 personnes qui avaient volontairement fauché deux parcelles de maïs OGM propriété de Monsanto, en 2004 et 2005. Le tribunal a estimé qu'ils avaient agi "pour répondre de l'état de nécessité qui résulte du danger de diffusion incontrôlée de gènes provenant des organismes génétiquement modifiés, dont la dissémination avait été autorisée par la loi française, contrairement au droit constitutionnel à un environnement sain". Ce droit constitutionnel auquel fait référence le tribunal, est un droit inclus dans la charte de l'environnement que Jacques Chirac a fait

**ARCHIVES SITE INTERNET DE LA FEVE (Fédération Eco-citoyenne de Vendée)**  
**<http://www.feve-vendee.org>**

ajouté à notre constitution début 2005. Le principe de précaution est formulé dans l'article 5 cité ci-dessous et vous pouvez consulter la **Charte de l'environnement** sur le site de la FEVE dans la rubrique article :

*Art. 5. - Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.*

Condamné à Toulouse pour des faits similaires, le député Vert Noël Mamère, s'est réjoui de cette victoire et qui marque une "première historique, c'est à dire : « "Pour la première fois dans l'histoire de la justice, un tribunal français vient de donner une consistance juridique à ce principe et c'est une grande victoire du droit." Il demande désormais l'arrêt définitif des cultures d'OGM et un débat démocratique au Parlement sur le sujet..

Et pourquoi pas un referendum comme les suisses ?

-----

**Source** : Ouest-France du 17 et 18/12/2005

### **Challans : La Feve fustige le préfet**

Selon l'article Oues-France du week-end du 17/18 décembre 2005 suite à une conférence de presse de la fédération éco-citoyenne de Vendée, la FEVE pointe du doigt les points litigieux de la décision du préfet de Vendée d'autoriser la construction d'une usine d'incinération de farines animales.

#### **Une décision qui va à l'encontre des souhaits des citoyens**

En effet, cette décision est contraire au choix des vendéens, hostile selon un sondage IFOP à 95% contre ce type d'usine, mais aussi selon les plus de 2500 signatures recueillies par la pétition de l'ADEC (association de défense de l'environnement challandais) contre ce projet et sans oublier la manifestation historique anti-incinérateur de la commune de Grosbreuil. La FEVE conteste aussi l'inclusion dans une même enquête d'utilité publique, d'une part de l'usine d'équarissage, d'autre part du CET et enfin de l'incinérateur de farines animales.

Le président de la FEVE, Paul Arrivé souligne à ce sujet dans l'article que : " *Ce qui nous inquiète, c'est que le four rotatif prévu peut brûler toutes les matières (ndlr : c'est à dire des farines animales comme des déchets ménagers) . Or en 2010, le temps de le construire, il n'y aura plus de farines animales à brûler*".

Cet incinérateur serait-il alors un futur incinérateur de déchets déguisé ? Les associations se posent des questions.

#### **Des positionnements politiques parfois contradictoires...**

La FEVE appelle les vendéens et les responsables publics dont Philippe de Villiers à se mobiliser pour que cette décision soit retirée. Car il serait tout à fait illogique et incensé de considérer d'une part l'incinérateur de Coulon (Deux-Sèvres) comme "dangereux" (se souvenir des critiques de Monsieur De Villiers dans la presse à ce sujet dans l'Ouest-France du 5 - 6 février 2005 où il se positionnait en défaveur du projet de Coulon et invitait Ségolène Royal à s'occuper de sa région) et celui de Challans "inoffensif"... parce que voulu par le conseiller général et maire de Challans Louis Ducept, soutien indéfectible de l'industriel Caillaud. Il y aurait curieusement deux poids de mesures...

**Source** : Ouest-France du 21 décembre 2005

**Article de** : Jean-Jacques Rebours

## **Le 28 décembre, plusieurs fours à ordures seront éteints en France Une trentaine d'incinérateurs hors normes**

Selon l'article de Ouest-France du 21 décembre 2005 sur 129 incinérateurs d'ordures ménagères en France, une trentaine ne sont pas aux normes en matières de rejets atmosphériques. Quatre devront fermé définitivement. Une se trouve à Cholet (Maine-et-Loire), une autre unité à Confort-Meilars (Finistère) et deux autres encore sont à Issy-les-Moulineaux (Hauts de Seine) et Moutiers (Savoie). Les travaux de mise aux normes de certaines unités coûtent cher et devraient faire grimper en conséquence le coût de traitement des ordures ménagères de près de 30%... une bonne raison pour choisir comme bonne résolution en 2006 de diminuer notre production de déchets et de ne plus investir dans cette solution industrielle polluante, coûteuse et non-durable que représente un incinérateur de déchets.

-----  
**Source** : article Ouest-France du 08/12/2005

**Auteur** : Philippe Ecalle

## **La Vendée a des déchets, mais pas de plan**

### **Le plan de gestion des déchets annulé, le nouveau pas encore validé**

Selon les informations données par un article Ouest-France du 08/12/2005, les vendéens ont pu apprendre que le tribunal administratif de Nantes a annulé le plan de gestion départementale des déchets vendéen en cours depuis 2001, car défini comme contraire au code de l'environnement. Le tribunal lui reproche entre autre d'être : « se présente comme un assemblage hétéroclite de documents [...] il ne comporte ni mesures visant à prévenir les déchets ménagers et assimilés, ni l'inventaire de l'état existant et prospectif pour les 10 années à venir des quantités de déchets à éliminer, ni les indications sur la localisations des centres de stockages de déchets ultimes issus du traitement des déchets ménagers ». La Vendée n'a donc actuellement plus de plan valide et légal pour la gestion de ses déchets. Puisque l'ancien a été invalidé par le tribunal et le nouveau, sur lequel pourtant le Conseil Général de la Vendée a largement communiquer en s'appuyant sur un hors série spécial de son journal, n'est pas encore définitivement validé.

### **La participation active des écocitoyens dans les décisions relatives à l'environnement**

La FEVE voit reconnu par cette décision juridique les dysfonctionnements qu'elle avait pointé du doigt et surtout la reconnaissance de l'absolu nécessité de se conformer au code de l'environnement pour le respect de l'environnement, de la loi mais aussi du citoyen qui selon la charte de l'environnement ajouté à notre constitution début 2005 a droit à vivre « dans un environnement sain » et aussi que selon l'article 6 :

« Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. » et que selon l'article 7 :

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. » .

De plus cet absence de plan ne permet plus par exemple au préfet de pouvoir prendre un arrêt d'ouverture d'un CET, car il n'a plus de plan en vigueur sur lequel s'appuyer. L'association estime que cette décision rend caducs certains projets d'équipements prévus, comme le CET de Tallud Saint Gemme. Affaire à suivre.

-----

**Source** : Ouest-France du 29/12/2005  
de Matthieu Marin

## **Les éco-citoyens contre les travaux au Tallud-Ste-Gemme** **Déchets : un centre de stockage contesté**

Dans l'article de Ouest-France du jeudi 29 décembre 2005, la FEVE conteste les travaux du CET de Tallud-St-Gemme. En effet, depuis le jugement du tribunal administratif de Nantes en novembre 2005, l'arrêté de 2001 révisant le plan départementale de gestion des déchets a été annulé, laissant le département sans plan valide et légale. Malgré cet annulation, le préfet s'appuie sur la plan précédent de 1997 pour poursuivre les travaux prévus, notamment la construction de CET, argumentant qu'il faut "assurer la continuité des services publics".

Mais, si le plan de 2001 a été annulé par la tribunal pour non-conformité au code de l'environnement, celui de 1997 vaut il mieux ? La FEVE pense que NON et considère qu'il était impératif d'attendre et de suspendre les travaux avant la validation dans quelques mois du prochain plan. La fédération préfère notamment la construction de petits centres cantonnaux, bardés et couverts de 4 à 5 ha, que le CET géant de Tallud-St-Gemme qui s'étend sur 20 ha. La fédération demande entre autre au préfet de retirer sa décision, sinon celle-ci pourrait porter plainte au tribunal administratif.